



Maison de retraite, pension insuffisante.

Par **matflam**, le **16/01/2012 à 10:30**

Bonjour,

Ma grand-mère est en maison de retraite et sa pension suffit à peine à ses besoins. Elle est propriétaire d'une maison et nous aimerions la vendre. Les héritières sont ses 2 filles ainsi que ma soeur et moi car notre mère, sa 3ème fille est décédée. Le problème est qu'une des soeurs ne veut pas vendre la maison sauf si ma grand-mère renonce à sa part devant notaire. Bien entendu, elle refuse également de payer la maison de retraite. Sachant que cette dernière n'est pas très stable (elle a fait quelques séjours en psychiatrie), pensez-vous que nous puissions avoir un recours ?

Par **cocotte1003**, le **16/01/2012 à 20:31**

Bonjour, si votre grand-mère est seule propriétaire (en fait qu'elle n'en a pas hérité de votre grand-père) elle fait ce qu'elle veut et donc la décision de vendre lui revient à elle seule. Si ses enfants sont nu-propriétaires de la part venue de leur père (vous et votre soeur compris en représentation), il faudra l'autorisation de tout le monde sinon il faudra casser l'indivision en justice pour obtenir une vente aux enchères. Que votre tante envisage ou pas si la pension de votre grand-mère est insuffisante, elle sera contrainte (dans la limite de ses possibilités financières) à participer au paiement de la maison de retraite et ceci dans le cadre de l'obligation alimentaire. Les petits enfants ne sont sollicités que si les enfants ne peuvent pas payer suffisamment, cordialement